

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 10 février 2017

Date de publication : 16 février 2017	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 3 février 2017	Nombre de délégués présents ou représentés : 15

Le 10 février 2017, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais Poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Fontenay-le-Comte (85), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER.

### Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

*Mme Lydie BERNARD*

M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

M. Benoit BITEAU

M. Pascal DUFORESTEL

*M. Nicolas GAMACHE*

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime

*Mme Catherine DESPREZ*

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

M. Arnaud CHARPENTIER

M. François BON

Au titre des communes

M. Joël BLUTEAU

M. Bernard BORDET

M. Marc THEBAULT

Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI

M. Jean-Claude RICHARD

M. Michel SIMON

### Étaient excusés :

M. Christian AIME, M. Bernard BELAUD, M. Jérémy BOISSEAU, Mme Myriam GARREAU, M. Yann HELARY, M. Jean-Pierre SERVANT, M. Stéphane VILLAIN

### Désignation d'élus référents



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

## Désignation d'élus référents

### Contexte

#### - Désignation d'un élu référent Communication

Le Parc est de plus en plus amené à prévoir des temps de communication pour informer, vulgariser et valoriser les actions menées.

Aussi, il est proposé, afin de permettre une plus grande transversalité de la communication, de désigner un élu référent en la matière.

#### - Désignation d'un élu référent Tourisme fluvial

Le Parc coordonne le projet de tourisme fluvial sur la Sèvre niortaise. A ce titre, il anime différents comités de pilotage, tant techniques que politiques. Il est proposé de désigner un élu référent sur ce dossier.

#### - Désignation d'un élu référent à la Commission des cultures marines protégées (DDTM 85)

Le code rural et de la pêche maritime prévoit que les gestionnaires d'aires marines protégées font partie de la commission des cultures marines (CCM) avec voix consultative. Cette commission est consultée, sur tout projet d'extension ou de diminution du domaine public maritime affecté aux cultures marines, sur les projets d'aménagement ou de réaménagement de zones de cultures marines situées dans la circonscription, sur le projet de schéma des structures des exploitations de cultures marines, sur les projets de décisions relatifs aux autorisations d'exploitation de cultures marines, de prises d'eau et d'exploitation de viviers flottants.

Le PNR du Marais poitevin étant associé à la gestion de différents sites : Natura 2000, zones de protections spéciales ... en partie maritime, il convient de désigner un élu référent.

### Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau désigne les élus référents suivants :

Communication : Stéphane VILLAIN

Tourisme fluvial : Arnaud CHARPENTIER

Commission des cultures marines protégées (DDTM 85) : Yann HELARY

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus

